

A.R. IMMOBILIER
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 68 602,06 Euros
Siège social
633, Route de Nice - 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 350 231 965

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 279 € sur le compte Autres Réserves.

A l'issue de l'opération, les capitaux propres de la SARL A.R. IMMOBILIER se répartiront ainsi :

- Capital social	68 602 €
- Réserve légale	7 500 €
- Autres réserves	797 131 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 bis du Code Général des Impôts).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
La gérance,



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TERRAINS	273 674	273 674		
TERRAINS LES OLIVIERS	45 000	45 000		
TERRAIN ANTIBES	228 674	228 674		
CONSTRUCTIONS	84 510	86 619	2 108	2.43
IMMEUBLE ANTIBES 2	152 449	152 449		
CONSTRUCTION JARDIN D'ULYSSE	105 407	105 407		
AMORT CONSTRUCTION	152 449	152 449		
AMORT.CONSTRUCTIONS JARDINS	20 897	18 788	2 108	11.22
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
OUTILLAGE INDUSTRIEL	3 338	3 338		
AMORT.OUTILLAGE INDUSTRIEL	3 338	3 338		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 212	5 419	7 793	143.80
INSTALLATIONS GENERALES AGENCE	84 840	84 840		
AGENCEMENT JARDIN D'ULYSSE	2 370	833	1 537	184.38
AGENCEMENT MAT LOCAL 2 PIZZA	9 820		9 820	
MOBILIERS	6 229	6 229		
AMOR. A.A.I	81 898	81 479	418	0.51
AMORT. AGENC. JARDINS ULYSSE	352	62	291	471.85
AMORT AGENC. MAT LOCAL 2	2 297		2 297	
AMOR. MOBILIERS	5 501	4 942	558	11.29
AUTRES PARTICIPATIONS	15	15		
TITRES DE PARTICIPATION	15	15		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	51 356	50 850	506	1.00
AUTRES TITRES	51 356	50 850	506	1.00
Total II	422 766	416 576	6 190	1.49
MARCHANDISES	150 625		150 625	
STOCKS MARCHANDISES	150 625		150 625	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	48 698	97 480	48 782	50.04
CLIENTS	48 698	78 905	30 207	38.28
CLIENTS DOUTEUX		95 127	95 127	100.00
PROV DEPRECIAT CREANCES CLIENT		76 552	76 552	100.00
AUTRES CREANCES	17 813	911	16 902	NS
FOURNISSEURS	7 176	146	7 030	NS
ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 484		7 484	
TVA DEDUC. AUTO LIQUIDEE	1 320		1 320	
TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	22	17	5	29.66
TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	1 063		1 063	
PRODUITS A RECEVOIR	748	748		
DISPONIBILITES	545 717	670 361	124 644	18.59
CM COMPTE A TERME	428 787	528 787	100 000	18.91
CREDIT MUTUEL CANNES	43 354	35 304	8 049	22.80
BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE	73 576	106 269	32 693	30.76

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2022 12	31/10/2021 12	Euros	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	660	1 774	1 114	62.80
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	660	1 774	1 114	62.80
Total III	763 513	770 525	7 012	0.91
TOTAL GENERAL	1 186 279	1 187 101	822	0.07

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		68 602	68 602		
CAPITAL APPELE VERSE		68 602	68 602		
RESERVE LEGALE		7 500	7 500		
RESERVE LEGALE		7 500	7 500		
AUTRES RESERVES		791 852	750 640	41 212	5.49
RESERVES DIVERSES		791 852	750 640	41 212	5.49
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		5 279	41 212	35 933	87.19
Total I		873 233	867 954	5 279	0.61
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		290 442	276 011	14 432	5.23
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		10 220	22 099	11 879	53.75
ASSOCIES COMPTES COURANTS		280 222	253 912	26 310	10.36
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 696	7 064	5 368	75.99
FOURNISSEURS		1 696	7 064	5 368	75.99
DETTES FISCALES ET SOCIALES		17 057	35 683	18 626	52.20
URSSAF		619	1 620	1 001	61.79
KLESIA PREVOYANCE			54	54	100.00
REUNICA			229	229	100.00
SOCIAL-CHARGES A PAYER		263	148	115	77.65
PROV RSI		524	1 560	1 036	66.41
PRELEVEMENT A LA SOURCE			79	79	100.00
ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES			2 257	2 257	100.00
TVA A PAYER		1 487	625	862	137.92
TVA COLLECTEE 20%		7 606	27 132	19 526	71.97
TVA COLLECTEE 10%		279	938	660	70.31
TVA COLLECTEE AUTO LIQUIDEE		1 320		1 320	
TVA COLLECTEE A REGULARISER		4 500	571	3 929	688.22
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER		460	470	10	2.13
AUTRES DETTES		3 851	390	3 461	887.57
CLIENTS		60	60		
DEBITEURS-CREDITEURS DIVERS		693	330	363	110.00
NOTAIRE ADAMANT		3 098		3 098	
Total IV		313 046	319 147	6 101	1.91
TOTAL GENERAL		1 186 279	1 187 101	822	0.07

A.R. IMMOBILIER
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 68 602,06 Euros
Siège social
633, Route de Nice - 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 350 231 965

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/10/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE 28 AVRIL A 14 HEURES

Au siège social de la société, Monsieur AIELLO Rosario, détenant 1000 parts sociales, soit la totalité des parts sociales, associé unique de la société A.R. IMMOBILIER, SARL au capital de 68 602,06 Euros,

Préside la séance en sa qualité d'associé unique.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2022,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est réunie à l'effet de délibérer du l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

IL A ETE DONNE LECTURE DE :

- Du rapport de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,

Puis les résolutions suivantes ont été décidées :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2022, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2022 lesquels dont apparaître un bénéfice de 5 279 €.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 279 € sur le compte Autres Réserves.

A l'issue de l'opération, les capitaux propres de la SARL A.R. IMMOBILIER se répartiront ainsi :

- Capital social	68 602 €
- Réserve légale	7 500 €
- Autres réserves	797 131 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 bis du Code Général des Impôts).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de la société.

Le gérant,
Rosario AIELLO

